

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2018

Ainsi, l'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-neuf mars à vingt heures deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois mars 2018, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de

Michel SCICLUNA, Maire.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39.

ETAIENT PRESENTS : (28)

Charles **ABALLEA**
Jean-Pierre **ALCIERI**
Catherine **AUBIJOUX**
Dimitri **BEIGNON**
Hugues **BERTAULT**
Gilberte **BLUM**
Sylviane **BOENS**

Francis **BREGEARD**
Valérie **CHANTELAUZE**
Chrystiane **CHEVALLIER**
Roselyne **CHIROSEL**
Sandrine **DA MOTA**
Yoann **DEBOUCHAUD**
Jean-Luc **DUCERF**

Corine **FOUCTEAU**
Michelle **GUYOT**
Claudine **JIMENEZ**
Catherine **LE COARER**
Stéphane **LEMOINE**
Dominique **LETOUZE**
Jack **NOURY**

Christian **PASQUIER**
Caroline **POURVU**
Sonia **ROUSSELLE**
Michel **SCICLUNA**
Aude **TALABARDON**
Robert **TROUILLET**
Anne-Marie **VASLIN**

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (9)

Youssef **AFOUADAS**
Frédéric **BELLANGER**
Claudine **CAGNIEUL**
Jean-Louis **DEHAECK**
Olivier **FABRE**
Frédéric **GRIZARD**
Gérard **LEFEBVRE**
Marc **STEFANI**
Catherine **TAURELLE**

a donné pouvoir à
a donné pouvoir à

Corine **FOUCTEAU** jusqu'à 21h05
Stéphane **LEMOINE**
Michelle **GUYOT**
Hugues **BERTAULT**
Roselyne **CHIROSEL**
Michel **SCICLUNA**
Sylviane **BOENS**
Dominique **LETOUZE**
Gilberte **BLUM**

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (2)

Guy **BORDIER**
Corinne **VERGER**

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Charles **ABALLEA** est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 02

PREAMBULE

M. Michel SCICLUNA, maire, annonce les pouvoirs et constate que le quorum est atteint. Il procède à la désignation du secrétaire de séance.

A l'interrogation de M. Michel SCICLUNA, maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance accompagnée de ses annexes et portant mention de l'ordre du jour complet.

M. le Maire présente à l'assemblée M. PAOUR, président de l'entreprise Centre Avicole d'Ile-de-France qui présente aux conseillers l'activité de son entreprise consistant en la production d'œufs embryonnés à destination soit des laboratoires pharmaceutiques soit à la culture de virus notamment des gripes humaine, porcine ou équine. La production annuelle est de de 120 millions d'embryons. L'entreprise dégage un chiffre d'affaires d'environ 25 millions d'euros. 60 personnes sont aujourd'hui employées et 30 producteurs fournissent l'entreprise en poules et en

coqs. Des contrôles d'hygiène draconiens sont réalisés en permanence. Sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien se trouve un site d'incubation qui contrôle 200 000 embryons par jour à l'aide d'une haute technologie. Le site est particulièrement automatisé. Un des principaux laboratoires livré est SANOFI PASTEUR. L'entreprise livre également à l'international. M. PAOUR signale que les locaux dont il dispose sont trop exigus. Une réflexion a été menée en vue d'externaliser les locaux mais cela augmenterait le coût notamment en termes de transports. Aussi, les dirigeants souhaiteraient rester à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien. En effet, les employés ont une expérience et un savoir-faire précieux pour l'entreprise. Le terrain acheté serait à destination d'une zone de stockage et n'aurait qu'un impact écologique réduit. M. PAOUR informe les conseillers des différentes rencontres qu'il a eu avec M. Michel SCICLUNA, maire, et signale qu'il n'y a pas eu d'accord trouvé quant au montant de l'acquisition foncière. Il fait part du montage financier de l'opération qui s'éleva à 2 000 000 €, dont 1 400 000 € pour les bâtiments, 500 000 € pour du matériel et 100 000 € pour le terrain.

DEBAT :

M. Michel SCICLUNA, maire, rappelle les tractations menées avec M. PAOUR pour obtenir un consensus sur le prix. La SAEM de la ville d'Auneau n'étant plus concessionnaire ne peut plus, depuis le 30 juin 2016, engager de dépenses et de recettes, (notamment réaliser des ventes de terrain), c'est pourquoi, il présente à l'assemblée cette opération afin d'autoriser le président de la SAEM à signer l'acte de vente présentant une moins-value de 49 000 €.

M. PAOUR tient à souligner que cette nouvelle infrastructure créerait jusqu'à une dizaine d'emplois et permettrait de faire bénéficier à la commune d'une taxe foncière non négligeable et d'une CFE pour la communauté de communes.

Mme Sylviane BOENS voudrait connaître l'impact d'une telle installation sur la station d'épuration.

M. PAOUR répond qu'ils ne produisent pratiquement aucun déchet et que la structure de stockage utilisera très peu d'eau donc l'impact sur l'assainissement est quasi inexistant.

Il précise par ailleurs, que son entreprise n'a rien à voir avec France Ponte.

M. Michel SCICLUNA, maire, remercie M. PAOUR pour sa présentation.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 JANVIER 2018

M. Dominique LETOUZE fait remarquer que dans les questions diverses, il avait proposé l'aménagement de la rue Armand Lefebvre et non M. le Maire.

M. Michel SCICLUNA, maire, en convient et confirme que tel était le cas.

Le procès-verbal du 29 janvier 2018 n'appelant aucune autre remarque est adopté à l'unanimité.

II. DELIBERATION N° 18/022 : ZONE D'ACTIVITES DU PAYS ALNELOIS : CESSION DE LA PARCELLE ZO 479 PAR LA SAEM DE LA VILLE D'AUNEAU

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Auneau a confiée à la Société anonyme de la ville d'Auneau, par convention en date du 16 avril 1992, pour une durée de six ans, la réalisation de la Zone d'Aménagement concerté du Pays Alnélois. Elle a été renouvelée régulièrement sous forme d'avenant, par la commune, puis la Communauté de Commune de la Beauce Alnéloise pour venir à échéance le 30 juin 2016.

Par courrier en date du 5 janvier 2018, Monsieur le Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a écrit à Monsieur le Président Directeur Général de la SAEM, pour lui confirmer que, conformément à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, la commune était le maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement, et, en tant que concédant, il lui demandait, conformément à l'article 3.5. de la concession, de lui adresser le bilan final de l'opération. Ce travail est en cours et sera soumis prochainement au conseil municipal.

La Société anonyme d'économie mixte de la Ville d'Auneau n'étant plus concessionnaire de cette opération, elle ne peut plus, depuis cette date, engager de dépenses et de recettes, (notamment réaliser des ventes de terrain).

Toutefois, une opportunité de vente se présente avec la cession d'une parcelle d'environ 7 061 m² rue Hélène Boucher (cadastrée ZO 479) avec le Centre Avicole d'Ile de France (CAIF), déjà

propriétaire d'un terrain sur la zone d'activités du pays alnéolois. Ce dernier souhaite s'agrandir et acquérir un terrain.

Considérant qu'il s'agit d'une extension, créatrice d'emploi, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'autoriser Monsieur le Président Directeur Général de la société d'économie mixte de la Ville d'Auneau à signer une promesse de vente, puis un acte de vente avec la société CAIF, portant sur cette parcelle, au prix de 15 € HT le m². Dans la dernière grille de vente annexée au compte rendu d'activité approuvé en 2017, le prix unitaire prévu est de 22 € ht le m², soit une moins-value de 49 000 € ht (7 000m²x7€). Cet engagement sera repris dans le bilan final de la concession soumis au conseil municipal.

DEBAT :

Mme Sylviane BOENS voudrait savoir si le bilan final de l'opération avait été transmis.

M. Michel SCICLUNA, maire, déplore un retard de l'expert-comptable. Il précise que le CRAC a été adopté par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

M. Dominique LETOUZE s'étonne que le président de la SAEM ne puisse plus prendre de décisions. Il remet en cause par ailleurs, l'activité de la Société Anonyme du fait de l'absence de transactions et ce depuis plusieurs années. Il estime que ces transactions relèvent des fonctions d'un maire.

M. Michel SCICLUNA, maire, lui signale que le projet de délibération proposé au vote est justement la preuve du contraire. Il rappelle qu'à son arrivée en 2003, la zone d'activités n'était alors qu'un champ de blé. France Ponte était la seule entreprise. Aujourd'hui force est de constater l'évolution et donc la création d'emplois. Il rappelle également que par décision du Préfet, il s'agit en l'occurrence d'une affaire privée et que la gestion incombait à la commune alors que la compétence économique est du ressort de la communauté de communes.

M. Dominique LETOUZE demande à quel prix a été vendu le dernier terrain. Car il trouve que le prix au m² n'a pas pris de valeur.

M. Michel SCICLUNA, maire, informe que la dernière parcelle a été vendue, a priori, à hauteur de 20 €.

M. Yoann DEBOUCHAUD demande pourquoi ne pas avoir négocié d'avantage, sachant que la marge entre 15 et 22 € est plutôt large.

M. Michel SCICLUNA, maire, rappelle qu'il y a eu de nombreuses négociations entre M. PAOUR et la commune. M. PAOUR souhaitait alors 14 €.

M. Hugues BERTAULT voudrait savoir si le conseil refusait cette proposition, l'entreprise irait-elle s'implanter sur un autre territoire.

M. Michel SCICLUNA, maire, répond qu'il s'agit là d'un risque. Il rappelle que lorsqu'Andros voulait s'installer, les dirigeants hésitaient entre Auneau ou la Pologne. En l'occurrence pour la CAIF, ils ont une infrastructure à Arpajon également, même si Auneau-Bleury-Saint-Symphorien apparaît être stratégique pour l'entreprise, cela constituerait une solution de repli.

M. Jack NOURY signale que le montant de 100 000 € réservé à l'achat foncier correspond à 14 € par m² et non 15 €.

M. Michel SCICLUNA, maire, répond que le prix de négociation a été proposé à 15 € et par conséquent l'entreprise prend ses responsabilités.

M. Dominique LETOUZE souhaiterait que le prix soit de nouveau négocié.

Mme Catherine AUBIJOUX estime que c'est une réelle opportunité pour la commune que cette entreprise veuille s'agrandir sur Auneau-Bleury-Saint-Symphorien. Certaines communes offrent leur terrain pour que les entreprises s'installent sur leur territoire.

Sur les propos de **M. Dominique LETOUZE** qui insiste quant à une possibilité de renégocier et ce d'autant que la position géographique d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien est un atout, **M. Michel SCICLUNA, maire,** rappelle combien il est difficile de gérer de telles opérations et de favoriser des opérations économiques reste profitable à tous. M. le Maire informe les conseillers que le prix au m² sur le territoire Epernon-Hanches est à 22 €. En revanche, sur les zones du Thymerais ou du Bonnevalais le coût est à moins de 10 €/m² sans cession en perspective.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, rajoute que les 49 000 € viennent se cumuler à la subvention d'équilibre prise par la commune et qui passera donc à plus de 700 000 €.

M. Michel SCICLUNA, maire, trouve dommageable de renégocier pour 1 ou 2 € alors au risque de perdre un investisseur.

En l'absence d'observations complémentaires, M. le Maire fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à donner son accord à Monsieur le Président Directeur Général de la SAEM de la Ville d'Auneau en vue de la cession d'une parcelle d'environ 7 061 m² (référence cadastrale ZO 479) au prix unitaire de 15 € HT le m² au Centre Avicole d'Ile de France.

ARTICLE 2 : Prend acte que cet engagement de la SAEM pour le compte de la commune sera repris dans le bilan final de la concession d'aménagement qui lui sera soumis prochainement.

ARTICLE 2 : Autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

III. DELIBERATION N° 18/023 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR : DEPOT D'ARCHIVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'EURE-ET-LOIR

RAPPORTEUR : *Mme Catherine AUBIJOUX*

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Il est nécessaire de régulariser le dépôt des archives communales effectué auprès des Archives Départementales d'Eure-et-Loir.

Ce dépôt concerne les documents suivants :

- Registres paroissiaux de la Commune d'Auneau, 1596-1680, 2 pièces, cotées en E-dépôt 015 GG 1-2

Vu l'article L212-11 du Code du patrimoine,

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant le contrôle qui sera effectué par le directeur des Archives départementales,

Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune,

Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication ...).

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide d'accepter le dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées et charge Monsieur Le Maire d'engager la procédure pour régulariser le dépôt de ces documents et de signer la convention proposée par les Archives Départementales.

IV. DELIBERATION 18/024 - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR PRET TEMPORAIRE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE

RAPPORTEUR : *Mme Catherine AUBIJOUX*

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

La commune dispose d'un recueil d'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports (18 communes du Département sont habilitées à recueillir les demandes).

Certaines personnes dépourvues de mobilité ne peuvent pas se déplacer en mairie pour faire établir leur titre. La Préfecture d'Eure-et-Eure propose de prêter aux communes habilitées, un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des demandes.

Pour ce faire, une convention doit être signée avec la Préfecture d'Eure-et-Loir.

DEBAT :

Mme Catherine AUBIJOUX précise qu'il sera nécessaire d'aller chercher ce dispositif en Préfecture

Mme Valérie CHANTELAUZE voudrait savoir si les délais d'attente sont résorbés.



M. Michel SCICLUNA, maire, précise que la commune est classée dernière quant à l'obtention de rendez-vous. Pour pallier, il serait nécessaire d'employer un agent à temps plein.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, rajoute que certains administrés prennent rendez-vous dans plusieurs communes et n'annulent pas quand ils obtiennent un créneau intéressant. Les plages horaires restent donc occupées.

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Approuve la convention relative au prêt temporaire d'un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité avec Madame la Préfète d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

V. DELIBERATION 18/025 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE TRANSFERT PARTIEL DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE ALNELOISE ET L'ASSOCIATION ADPEP 28

RAPPORTEUR : Mme Michelle GUYOT

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

La Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise avait fait le choix de gérer toute sa compétence petite enfance, enfance et jeunesse sous forme de délégation de service public. Pour ce faire, elle avait conclu un contrat de délégation de service public, le 15 juillet 2015, avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir (PEP 28). Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce contrat a été transféré à la commune, pour partie.

Sont concernés les équipements suivants :

- Le centre de loisir sans hébergement « Les Marronniers », situé dans le groupe scolaire Coursaget place du Champ de Foire : périscolaire du matin et du soir.
- La crèche / halte-garderie, centre multi-accueils la Coquille, située rue Pasteur.
- Espace jeunes situé allée de la Communauté (équipement)
- Relais d'assistantes maternelles (pour partie)

Le contrat couvrant tout le périmètre intercommunal, il convenait de le scinder en deux afin de prendre en compte la partie qui relève de la Communauté de Communes et la partie relevant de la commune nouvelle.

Cette scission a été formalisée par voie d'avenant signé entre la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (venant aux droits de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise), l'association des PEP 28 et la commune.

En application de l'arrêté préfectoral N°DRCL-BICCL-2017187-0003 du 6 juillet 2017, les communes d'Umpeau ; Oinville-sous-Auneau ; Roinville sous Auneau ; Saint-Léger-des-Aubées ; Santeuil ; Denonville ; Moinville-la-Jeuin ne font plus parties de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France depuis le 1er janvier 2018.

A cette date la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole est devenue compétente en matière petite enfance jeunesse sur les temps extrascolaires et mercredi pour les communes citées ci-dessus et a repris à sa charge l'exercice de cette compétence.

A cette date les communes d'Umpeau ; Oinville-sous-Auneau ; Roinville sous Auneau ; Saint-Léger-des-Aubées ; Santeuil ; Denonville ; Moinville-la-Jeuin sont devenues compétentes en matière d'enfance jeunesse sur les temps périscolaires matins/soirs et Temps d'Activités Périscolaires et reprennent à leur charge l'exercice de cette compétence :

Il résulte de ces dispositions qu'après retrait d'une commune membre, l'exécution par cette dernière des contrats qui ont été conclus initialement par l'établissement public de coopération intercommunale se poursuit.

Par conséquent, les Collectivités deviennent également co-contractantes de l'Association des PEP 28.



Le présent avenant définit les modalités juridiques, techniques et financières permettant la continuité du service depuis le 1er janvier 2018.

C'est l'objet de la présente délibération.

Vu l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°4 au contrat de délégation de service relatif à la gestion des structures d'accueil et des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

VI. DELIBERATION 18/026 - CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE NOUVELLE DOTATION DU CONTRAT AVENANT N°3

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Compte tenu de l'évolution du périmètre de la Communauté de communes Portes Euréliennes d'Ile-de-France au 1^{er} janvier 2018 du fait de la sortie de seize communes : Ardelu, Bouglainval, Chartrainvilliers, Houx, Maintenon, Champseru, Denonville, Garancières-en-Beauce, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Oysonville, Saint-Léger-des-Aubées, Sainville, Santeuil, Roinville-sous-Auneau et Umpeau ; la Région Centre-Val de Loire propose un avenant n°3 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

En effet, la Région a adressé un courrier à Madame RAMOND, Présidente de la Communauté de communes en vue d'acter la nouvelle dotation du contrat, ramenée à 6 740 000 €.

Les principales évolutions proposées, pour respecter la nouvelle enveloppe, concernent :

- L'ajustement des crédits fléchés sur le logement et les espaces publics qui sont désormais unifiés au sein du contrat,
- Un abaissement des crédits fléchés sur les équipements sportifs de 563 220 € dû au faible taux d'engagement sur cette mesure depuis la signature du contrat, qui laisse néanmoins une marge de manœuvre de 486 500 € jusqu'au bilan à mi-parcours, un ajustement des crédits fléchés sur la Biodiversité et l'Energie suite à l'abaissement de la dotation,
- Un ajustement des crédits dû aux sommes réelles engagées depuis la signature du contrat.

Cette maquette sera à nouveau réajustée début 2019 lors du bilan à mi-parcours du CRST, qui devra être déposé à la Région au plus tard le 19 novembre 2018.

Afin de mettre en œuvre le nouveau cadre sur notre territoire, le conseil municipal doit se prononcer sur la proposition d'avenant et de maquette financière ajustée.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016328-0001 du 23 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, par fusion des Communautés de Communes des Quatre Vallées, du Val Drouette, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val de Voise et de la Beauce Alnéloise ;

Vu la délibération n°17/91 du 12 octobre 2017 portant modification du périmètre – avenant n°2 ;

Considérant l'évolution du périmètre de la Communauté de communes Portes Euréliennes d'Ile-de-France au 1^{er} janvier 2018 du fait de la sortie de seize communes.

Considérant l'avenant n°3, joint en annexe à la présente délibération, à signer avec la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes Portes Euréliennes d'Ile-de-France portant sur la modification de la dotation du contrat ramenée à 6 740 000 € au lieu des 7 634 000 € en vigueur à ce jour.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant n°3.

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 2 ; Valide l'avenant n°3 au Contrat régional de cohésion territoriale tel que présenté et ses conséquences financières.

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°3 tripartite avec la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

M. Youssef AFOUADAS arrive à 21h05. Il prend part à tous les votes qui suivent.

VII. DELIBERATION N°18/027 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc DUCERF

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend obligatoire le rapport sur les orientations générales budgétaires dans les communes de 3.500 habitants et plus.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 annexé à la présente délibération et envoyé dans les délais réglementaires à l'ensemble des conseillers municipaux.

DEBAT :

A la lecture de la page 11 concernant le passage « *Madame la préfète d'Eure et Loir a, sur l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, validé le budget proposé et fixé les taux d'imposition* » **Mme Valérie CHANTELAUZE** précise que la terminologie n'est pas exacte puisque le budget d'investissement a été modifié drastiquement par la CRC, elle souhaiterait une reformulation de la phrase « validé le budget proposé » qui induit qu'il n'y a pas eu de modification de la CRC ce qui n'est pas le cas.

M. Jean-Luc DUCERF précise que le budget a été augmenté sur la salle omnisports à 1 075 000 € compensé principalement par un emprunt d'équilibre.

M. Michel SCICLUNA, maire, signale qu'il y a bien eu une inscription mais aucune dépense en 2017.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, répond qu'il ne s'agit pas de dépenses mais bien d'une modification qui a été apportée au budget.

M. Michel SCICLUNA, maire, souligne que cette modification a été faite sur la demande de M. Stéphane LEMOINE.

Pour autant, **M. Stéphane LEMOINE, maire délégué,** et **Mme Valérie CHANTELAUZE** estiment que la formulation prête à confusion.

M. Michel SCICLUNA, maire, prend acte de cette remarque et précise qu'elle sera portée au procès-verbal.

M. Jean-Luc DUCERF poursuit sa lecture.

Dans la deuxième partie « *Le contexte communal* » en page 13 :

M. Michel SCICLUNA, maire, souhaiterait que le mot « soulte » soit modifié puisque non approprié à la situation.

M. Jean-Luc DUCERF poursuit la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2018.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, concernant le FCTVA et le retard administratif de 2017, il lui semble comprendre qu'il y ait également eu un retard sur 2015 et 2016. Il signale également que 150 000 € n'ont pas été réclamés dans le cadre du FDAIC. Il rappelle que si les subventions ne sont pas demandées dans les deux ans, elles sont perdues. Or il reste des sommes à percevoir pour 2015.

M. Michel SCICLUNA, maire, distribue un tableau récapitulant les subventions à l'ensemble des conseillers dont il fait lecture (joint au procès-verbal). Il précise que c'est sur la première partie qu'il y a eu un retard technique.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, concernant les travaux qui n'ont pas été réalisés, précise qu'il peut y avoir un versement d'acompte de 20 %.

M. Michel SCICLUNA, maire, signale que les demandes de versement d'acompte pourront être demandées en fonction du lancement des ordres de services.

Concernant le FCTVA, M. le Maire précise que ces fonds ont été perçus. Il rappelle que les services ont dû fonctionner pendant neuf mois sans agent responsable au service des finances. Il rajoute que la création de la commune nouvelle a également pesé sur les services.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, le conçoit pour 2017, mais s'en étonne pour 2015 où il n'y avait pas encore de commune nouvelle et 2016, alors que l'effectif était au complet.

M. Michel SCICLUNA, maire, fait un parallèle avec la Communauté de communes et trouve intéressant de constater l'indulgence des élus à l'égard des décisions prises lors des conseils communautaires. Il estime qu'il y a deux poids deux mesures ce qui pénalise pour la commune.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, répond que ce n'est pas parce que cela se passe mal à la communauté de communes qu'il doit en être de même à la commune.

M. Michel SCICLUNA, maire, rappelle que les comptes sont excédentaires annuellement.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, fait remarquer qu'il y a un retard quant à la réception des recettes mais pas d'argent perdu.

M. Jean-Luc DUCERF rappelle que le FCTVA est en cours de traitement. Un nouvel agent arrivé en janvier 2018 au poste de responsable des finances régularise l'ensemble de la situation.

M. Jean-Luc DUCERF poursuit la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2018.

A la lecture de la page 16 « Immobilisations incorporelles et corporelles »

M. Dominique LETOUZE s'étonne qu'il n'y ait aucun projet pour le centre-ville alors qu'il apparaît être prioritaire.

M. Michel SCICLUNA, maire, rejoint M. LETOUZE dans sa remarque, il précise que le problème reste budgétaire. Il précise qu'un emprunt est proposé à hauteur de 2 200 000 euros pour financer les investissements prévus et être au plus juste. Il faudrait prévoir une enveloppe budgétaire d'au moins 1 millions d'euros pour réaliser un aménagement en centre-ville, ce qui viendrait augmenter le budget d'autant, sachant que ce genre de projet est très difficilement subventionnable.

M. Dominique LETOUZE précise que le gouvernement actuel est dans cette optique de restructuration et qu'il serait souhaitable d'avoir un projet en place.

M. Michel SCICLUNA, maire, ajoute que la remarque de M. Dominique LETOUZE sur le réaménagement de la rue Armand Lefebvre était pertinente mais représenterait un coût de 500 000 €.

M. Dominique LETOUZE juge qu'il est important d'avoir une politique du centre-ville en adoptant une vision globale et trouver une articulation logique de restructuration. Il rajoute que si le centre-ville se dégrade, les administrés n'auront pas envie de le fréquenter.

M. Michel SCICLUNA, maire, rappelle qu'à sa prise de fonction en 2003, il a trouvé une commune avec un déficit de 75 000 €. Il a fallu rajouter une classe supplémentaire maternelle et parer aux urgences. Aujourd'hui, le budget dégage une capacité d'autofinancement d'environ 1 945 000 € d'euros. M. le Maire convient qu'à présent il est temps de repenser le centre-ville.

C'est un choix du conseil et non pas un souhait de ne pas faire.

M. Michel SCICLUNA, maire, suggère qu'une enveloppe soit réservée pour lancer une étude pour l'aménagement du centre-ville.

M. Jean-Luc DUCERF poursuit la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2018.

Mme Valérie CHANTELAUZE voudrait savoir à quoi correspondent les 3 000 000 € d'investissement d'opération présentée par rue.

M. Michel SCICLUNA, maire, précise qu'il s'agit notamment de la rue des Grais et des opérations en cours sur Bleury et Auneau. Il rajoute que les opérations de voiries seront présentées par rue.

M. Jean-Luc DUCERF poursuit la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2018.

Mme Valérie CHANTELAUZE demande si la commune possède la dette fournisseurs au 31 décembre 2017. Des fournisseurs n'auraient pas été réglés dans les délais, notamment pour la salle de Bleury.

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, signale qu'au 31 décembre 2017, 42 % des engagements financiers qui n'avaient pas été réglés.

M. Michel SCICLUNA, maire, demande à M. RUBON d'intervenir.

M. RUBON, directeur général des services, explique que les réceptions de travaux n'avaient pas été faites et donc les réserves n'avaient pu être levées. Les soldes n'ont pas été réglés du fait de l'absence de l'architecte pendant plusieurs semaines.

M. Jean-Luc DUCERF poursuit la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la « LOI n°2015-991 du 07 août 2015 art. 107 » ;
- VU l'avis de la commission communale « Politique Financière et Logistique Interne Associative » du 21 mars 2018 ;
- Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit se tenir avant le vote du Budget Primitif.

ARTICLE UNIQUE : Prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2018 en annexe.

VIII. DELIBERATION 18/028 – SUPPRESSION DE POSTES

RAPPORTEUR : Mme Catherine AUBIJOUX

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Mme AUBIJOUX Catherine rappelle à l'assemblée :

- qu'en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.
- que le Comité Technique doit être consulté : sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste d'agent à temps complet, à temps non complet affilié à la CNRACL (tout emploi confondu), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse), ou d'agent à temps non complet affilié au régime général et à l'IRCANTEC, ou pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet, et non complet nécessaire au fonctionnement des services

Compte tenu de mutations, de départs en retraite, et de créations de poste non pourvues, il convient de supprimer les emplois suivants :

- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Et 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet

Le tableau de mise à jour des effectifs, joint à la présente délibération, tient compte de ces suppressions.

Il se justifie de la manière suivante :



	Postes ouverts	Postes pourvus	Détail des postes non pourvus
Filière administrative	25	20	1 => disponibilité 1 => congé parental 1 => vacant (archiviste) 1 => étude surveillée 1 => prise de fonctions qui débute au 9/04/18
Filière technique	59	51	2 => disponibilité 1 => saisonnier 2 => scolaire temps non complet 3 => retraite
Filière culturelle	13	10	1 => congé parental 2 => temps non complet besoin occasionnel
Filière animation	8	6	2 => disponibilité

Considérant l'avis du Comité Technique en date 27 mars 2018

DEBAT :

Sur interrogation de **Mme Catherine LE COARER** quant à la durée maximale de disponibilité, **Mme Catherine AUBIJOUX** répond que le délai accordé peut aller jusqu'à de 10 ans maximum.

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Décide de supprimer

- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Et 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet

ARTICLE 2 : Approuve le tableau de mise à jour tel que présenté en annexe

IX. DELIBERATION N° 18/029 – CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Mme Catherine AUBIJOUX

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Mme AUBIJOUX Catherine rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu des avancements de grade et de la promotion interne accordés au titre de l'année 2018, il est donc proposé de créer les postes suivants :

Filière administrative :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière technique :

- 1 poste de technicien
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière culturelle :



- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière animation :

- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le tableau de mise à jour des effectifs, joint à la présente délibération, tient compte de ces créations. Il se justifie de la manière suivante :

	Postes ouverts		Postes pourvus	Détail des postes créés
Filière administrative	29	(Au 27/03/18=25) + 4	20	3 => avancement de grade (adj. adm. ppal 1 ^{ère} cl.) 1 => avancement de grade (adj. adm. ppal 2 ^{ème} cl.)
Filière technique	70	(Au 27/03/18=59) +11	51	1 => avancement de grade (technicien) 2 => avancement de grade (adj. tech. ppal 1 ^{ère} cl.) 8 => avancement de grade (adj. tech. ppal 2 ^{ème} cl.)
Filière culturelle	14	(Au 27/03/18=13) +1	10	1 => avancement de grade (adj. patrimoine ppal 2 ^{ème} cl.)
Filière animation	8	(Au 27/03/18=9) +1	6	1 => avancement de grade (animateur ppal 2 ^{ème} cl.)
Filière médico-sociale	3	(Au 27/03/18=4) +1	3	1 => avancement de grade (ATSEM ppal 1 ^{ère} cl.)

DEBAT :

M. Jack NOURY ne comprend pas l'articulation de la création du poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe dans la filière culturelle.

Mme Catherine AUBIJOUX explique que sur le tableau à cette ligne apparaît : « 1 poste ouvert – 0 poste pourvu », puisque l'agent promu n'est pas encore en poste.

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Décide

- D'approuver la création des postes susmentionnés
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

ARTICLE 2 : Approuve le tableau de mise à jour tel que présenté en annexe

X. DELIBERATION N° 18/030 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DU FOND DE SOLIDARITE D'INTERCONNEXION RESEAUX EAU POTABLE (FSIREP) - RUE DE LA LIBERATION ET IMPASSE DE L'EGLISE, BLEURY - ENFOUISSEMENT ET MODIFICATION DES RESEAUX - AMENAGEMENT DE VOIRIE

RAPPORTEUR : M. Stéphane LEMOINE

NOTE DE SYNTHESE :

Un projet d'aménagement global de la rue de la Libération et l'impasse de l'église sur le secteur de Bleury est prévu pour l'année 2018. Dans ce cadre, une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 « Travaux de voirie » a été sollicitée le 29 janvier 2018 par voie délibérative à hauteur de 30 000 €.

Une partie de ces travaux concerne l'enfouissement et la modification des canalisations.

Répondant aux critères du règlement Eau Potable du Conseil départemental, la Commune a la possibilité de solliciter de nouveau le Conseil Départemental dans le cadre du Fond de Solidarité



d'Interconnexion Réseaux Eau Potable (FSIREP) pour obtenir une subvention sur le projet d'enfouissement et de l'agrandissement du diamètre des canalisations du réseaux d'eau potable rue de la Libération et impasse de l'Eglise sur le secteur de Bleury.

A ce titre, une demande de subvention dans le cadre du Fond de Solidarité d'Interconnexion Réseaux Eau Potable (FSIREP) au taux de référence de 20% pour une dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 € peut être déposée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PROJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUBVENTIONS		AUTOFINANCEMENT TTC
			organismes	Montant	
Enfouissement de réseaux aménagement de voirie	200 957 €		FDI 2018 30 %	30 000 €	
Réseaux : EAU POTABLE	52 695 €				
Contrôle SPS	471 €		FSIREP 20%	11 344 €	
Frais de maîtrise d'œuvre pour Réseau Eau Potable	3 556 €				
Sous-Total	56 722 €				
Total	257 679 €	309 214.80 €		41 344 €	267 870 .80 €

Le début du chantier aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du Fond de Solidarité d'Interconnexion Réseaux Eau Potable (FSIREP) d'un montant de **11 344 €** pour une dépense HT de 56 722 € (montant concernant les travaux sur le réseau d'eau potable).

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la liste des projets éligibles pour 2018 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARTICLE 1 : Autorise M. le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Fond de Solidarité pour l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable (FSIREP) au taux de référence de 20% pour une dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €, soit **11 344 €** pour un montant total des travaux s'élevant à 56 722 € HT et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

ARTICLE 2 : Dit que le montant des travaux sera inscrit au budget communal 2018.

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

XI. DELIBERATION N° 18/031 - DISSOLUTION DU SYNDICAT DES EAUX BLEURY GALLARDON RESILIATION DU CONTRAT AVEC LE DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : M. Christian PASQUIER

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

M. PASQUIER rappelle aux membres présents que selon la loi MURCEF n°2001-1168 du 11 Décembre 2001 : « une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public (le SIEBG) confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire (la société VEOLIA), dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service ».

La commune de Gallardon dispose d'un contrat de Délégation de Service Public avec l'entreprise Véolia pour la distribution de l'eau potable sur Gallardon.

La commune d'Auneau-Bleury-St-Symphorien envisage un nouveau contrat global pour la distribution de l'eau potable. Pour ce faire, il est nécessaire d'harmoniser les modes de gestion des différents secteurs.

En effet :

- Le secteur de Bleury est régi par l'intermédiaire du Syndicat de Bleury-Gallardon sous contrat de Délégation de Service Public avec l'entreprise Véolia pour la distribution de l'eau potable sur Bleury et Montlouet,



- Le secteur de Saint-Symphorien le Château est en régie pour la distribution de l'eau potable,
- Le secteur d'Auneau dispose d'un contrat de Délégation de Service Public avec l'entreprise Véolia pour la distribution de l'eau potable.

La démarche actuelle de la commune d'Auneau-Bleury-St-Symphorien pour aboutir à un contrat global sur les trois secteurs implique la dissolution du Syndicat des Eaux de Bleury Gallardon (SIEBG).

La suppression du syndicat impliquera par conséquent que la commune de Gallardon intègre la distribution de l'eau potable sur Montlouet dans son contrat actuel de Délégation de Service Public en accord avec Véolia.

Il a été convenu, d'une part, avec Véolia un accord financier de rupture avant l'échéance du 2 décembre 2022 et, d'autre part, de procéder à la dissolution du syndicat et à la résiliation du contrat de Délégation de Service Public pour motif d'intérêt général.

La dissolution sera effective lors du choix d'un nouveau mode de gestion global, soit dans le courant de l'année 2018.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la dissolution du Syndicat des Eaux de Bleury Gallardon et sur la résiliation du contrat de Délégation de Service Public avec la société VEOLIA

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26.

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Approuve la dissolution du Syndicat des Eaux de Bleury Gallardon.

ARTICLE 2 : Approuve la résiliation du contrat avec le Délégué de Service Public VEOLIA.

ARTICLE 3 : Autorise le Président du Syndicat à proposer à ses membres de réaliser les opérations de liquidation du Syndicat

XII. DELIBERATION N°18/032 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISSION CENTENAIRE 14-18

RAPPORTEUR : M. Charles ABALLEA

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

Depuis 2014, la commune poursuit son devoir de mémoire en commémorant chaque année le Centenaire de la Grande Guerre. Elle a obtenu la labellisation « Centenaire » au titre de ses opérations mémorielles.

Il est possible de solliciter une subvention auprès de la Mission Centenaire 14-18, instance interministérielle, qui apporte un soutien aux collectivités dans le cadre d'un dispositif d'aide à la mise en place de commémorations.

Le détail du projet de la commune, joint à la présente délibération, présente les avantages d'une telle démarche afin d'enrichir le programme commémoratif de novembre 2018.

Le projet comprend différentes manifestations :

- Pose d'une plaque sur la tombe des Poilus du secteur de Bleury-Saint-Symphorien.
- Spectacle vivant « Le Petit Poilu illustré » pour le public scolaire au Foyer culturel.
- Conférences de M. MERKEL à l'Espace Dagron mais aussi dans les établissements scolaires, écoles et collèges.
- Expositions multisites et installation de maquettes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DESIGNATION	PRIX TTC	SUBVENTION	Reste à charge de la commune
Achat de 40 plaques en laiton recouvertes de paladium POILUS	35 000 €	35 % Mission Centenaire 14/18	
2 représentations du spectacle Le Petit Poilu illustré	5 000 €		
Exposition sur la guerre en 1918 réalisée par « Mémoires et Patrimoine ».	650 €		
Achat de cadres pour la réalisation des expositions	750 €		
Charges de personnel	1 670 €		
	43 470 €	15 000 €	28 905 €

Il est proposé à l'assemblée de solliciter cette subvention dans le cadre du Centenaire 14/18.

DEBAT :

M. Jack NOURY signale que l'association de philatélie a déjà des cadres.

Mme Anne-Marie VASLIN précise que ce n'est pas la partie la plus onéreuse du projet et qu'il n'y en a pas suffisamment.

M. Michel SCICLUNA, maire, informe qu'un marché sera passé pour les plaques commémoratives.

M. Dominique LETOUZE demande si les plaques seront identiques à celles existantes

M. Michel SCICLUNA, maire, répond par l'affirmative.

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention auprès de la Mission Centenaire 14/18 d'un montant de **15 000 €** pour une dépense de 43 470 €

ARTICLE 2 : Dits que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

XIII. DELIBERATION N° 18/033 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

RAPPORTEUR : M. Charles ABALLEA

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Le 11 juin 1944, quatre jeunes soldats du Commonwealth se sont crashés sur notre territoire :

ARMSTRONG ALEXANDER THOMAS - Royal Canadian Air Force

DAGENAIS JOSEPH JACQUES GUY - Royal Canadian Air Force – 20 ans

EMERY JOHN LIONEL - Royal Canadian Air Force – 21 ans

THORNHILL MARTIN ARTHUR - Royal Air Force Volunteer Reserve – 22 ans

Leurs corps ont été inhumés dans le cimetière d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien où deux stèles ont été érigées.

Afin de leur rendre mémoire dignement, un mémorial sera implanté au cœur de la commune sur le lieu-dit du Calvaire. Une commémoration spécifique aura lieu le samedi 9 juin 2018 à 11h00.

Le projet d'aménagement est prévu à l'angle de la rue de Chartres et de la rue Jean Jaurès où se trouve un terre-plein enherbé. Ce lieu s'avère idéal pour planter ce mémorial. Il se composera de :

- 3 mâts arborant les drapeaux français, canadien et britannique ;
- 1 stèle commémorative avec une épitaphe dédiée aux soldats ;
- Sur le terre-plein un promontoire recouvert de galets blancs avec en son milieu des plantations (type plantes grasses) en forme d'un Lancaster (avion piloté alors par les soldats) ;



- 3 ou 4 bancs en gabion blanc ;

Les travaux sont réalisés en régie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DESIGNATION	PRIX TTC	SUBVENTION	Reste à charge de la commune
Achats des matériaux pour la réalisation d'un mémorial	5 500 €	ONACVG 35 %	
Charges de personnel	500 €		
	6 000 €	2 100 €	3 900 €

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre subventionne ce type de réalisation. Aussi, il est proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière à hauteur de 2 100 €.

DEBAT :

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, demande sur la base de quel règlement cette demande est faite. Il rajoute que M. COLSON, directeur du service départemental d'Eure-et-Loir de l'ONACVG, lui a spécifié que ce type de projet ne rentrait pas dans le cadre des projets subventionnables. En conséquence, il demande que cette recette ne soit pas inscrite au budget.

M. Dominique LETOUZE estime que ce projet de mémorial paraît trop grand par rapport au site. Il trouve que c'est un projet passéiste et que le choix n'a pas été assez ouvert aux élus.

M. Michel SCICLUNA, maire, prend acte de ces remarques

En l'absence d'observation complémentaire, M. le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération.** Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Abstentions : 4 (M. Hugues BERTAULT et son pouvoir M. Jean-Louis DEHAECK et M. Dominique LETOUZE et son pouvoir M. Marc STEFANI)

Voix contre : 0

Voix pour : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'un montant de 2 100 € pour une dépense de 6 000 €.

ARTICLE 2 : Dits que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

XIV. ARRETES ET DECISIONS PRIS PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que suivant l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégations par délibération n° 16/02 du 04 janvier 2016, pour la durée du mandat. C'est dans ce cadre qu'il rend compte des points suivants :

Arrêtés et décisions pris au cours des mois de janvier - février 2018

	N°	Date	Libellé
Décisions	JANVIER		
	2018/01	11/01/2018	Marché public – Organisation des classes de découvertes pour l'année 2017-2018
	2018/02	24/01/2018	Marché public de services – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de marchés publics de télécommunications de la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
	FEVRIER		
	2018/03	09/02/2018	Marché public de services – contrôle technique construction Salle Omnisports
	2018/04	09/02/2018	Marché public de services – Coordination de chantier sécurité santé Salle Omnisports
2018/05	13/02/2018	Marché public de services – Reconnaissances géotechniques Salle Omnisports	
Arrêtés	JANVIER		
	2018/01/001	03/01/2018	Location d'une salle communale par l'association ADPEP 28 pour une date ponctuelle
	2018/01/002	03/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Scrap Déco pour une date ponctuelle
	2018/01/003	03/01/2018	Location d'une salle communale par le centre de formation SEIRF pour des dates ponctuelles
	2018/01/004	04/01/2018	Accès au public interdit sur le parc de la Société Alnéoise d'Archéologie et d'Histoire Locale
	2018/01/005	04/01/2018	Location d'une salle communale par la compagnie des Papelous pour une date ponctuelle
	2018/01/006	06/01/2018	Location d'une salle communale par l'association CHB AUNEAU pour des dates ponctuelles
	2018/01/007	06/01/2018	Location d'une salle communale par l'association CHB AUNEAU pour une date ponctuelle
	2018/01/008	09/01/2018	Autorisation de stationnement rue du Bois de Fourche – Déménagement au numéro 24
	2018/01/009	09/01/2018	Occupation du domaine public sur le parking du stade Rochefoucault – Stationnement camion-pizzas
	2018/01/010	09/01/2018	Interdiction au public et toutes autres activités sur le parc de la Société Alnéoise d'Archéologie et d'Histoire Locale
	2018/01/011	09/01/2018	Circulation alternée et stationnement interdit des véhicules route d'Equillemont – Travaux dans le lotissement La Volière
	2018/01/012	09/01/2018	Circulation alternée et stationnement interdit des véhicules rue du Point du Jour – Travaux de réfection de voirie
	2018/01/013	09/01/2018	Autorisation de stationnement rue de la Résistance – Déménagement au numéro 45
	2018/01/014	09/01/2018	Autorisation du maire d'ouvrir un débit temporaire à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique – Loto ESA Basket
	2018/01/015	10/01/2018	Location d'une salle communale par le club de l'amitié pour des dates ponctuelles
	2018/01/016	10/01/2018	Location d'une salle communale par le cabinet CITYA pour une date ponctuelle
	2018/01/017	10/01/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Tennis pour des dates ponctuelles
	2018/01/018	10/01/2018	Circulation alternée et stationnement interdit des véhicules rues de Chartres, Aristide Briand, de l'Epargne, Texier Gallas, route de Roinville – Travaux de tirage et raccordement de fibre optique
	2018/01/019	10/01/2018	Occupation du domaine public sur le parking du stade Rochefoucault – Stationnement d'un camion food-truck
	2018/01/020	11/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Les Choraulnes pour une date ponctuelle
	2018/01/021	11/01/2018	Location d'une salle communale par l'association À vos ciseaux pour une date ponctuelle
2018/01/022	12/01/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Basket pour une date ponctuelle	



N°	Date	Libellé
2018/01/023	15/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/024	16/01/2018	Occupation du domaine public rue Marceau - Échafaudage
2018/01/025	16/01/2018	Location d'une salle communale par l'association des secrétaires de Mairie du sud Yvelines et ses environs pour une date ponctuelle
2018/01/026	16/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/027	17/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/028	17/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Form & Fitness pour une date ponctuelle
2018/01/029	17/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Danse et Rythme pour une date ponctuelle
2018/01/030	17/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Danse et Rythme pour une date ponctuelle
2018/01/031	17/01/2018	Location d'une salle communale par l'ADSBCA pour une date ponctuelle
2018/01/032	17/01/2018	Location d'une salle communale par le Club de Handball d'AUNEAU pour une date ponctuelle
2018/01/033	17/01/2018	Location d'une salle communale par l'agence MANPOWER pour une date ponctuelle
2018/01/034	17/01/2018	Location d'une salle communale par la Maison Départementale de l'Autonomie pour une date ponctuelle
2018/01/035	17/01/2018	Location d'une salle communale par le collège Saint Joseph pour une date ponctuelle
2018/01/036	17/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Équilibre Vitalité Énergie pour une date ponctuelle
2018/01/037	18/01/2018	Location d'une salle communale par l'association FNACA pour une date ponctuelle
2018/01/038	18/01/2018	Location d'une salle communale par l'APE Zola pour une date ponctuelle
2018/01/039	22/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/040	22/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/041	22/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/042	24/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/043	24/01/2018	Création d'ilots centraux rue des Bergeries
2018/01/044	24/01/2018	Circulation alternée et stationnement interdit rue Jean Jaurès - Travaux de réalisation des enrobés
2018/01/045	24/01/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Karaté pour des dates ponctuelles
2018/01/046	24/01/2018	Location d'une salle communale par le Club de Handball d'AUNEAU pour une date ponctuelle
2018/01/047	24/01/2018	Location d'une salle communale par le centre de formation SEIRF pour des dates ponctuelles
2018/01/048	24/01/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Basket pour des dates ponctuelles
2018/01/049	24/01/2018	Location d'une salle communale par le Club de Handball d'AUNEAU pour des dates ponctuelles
2018/01/050	26/01/2018	Arrêté portant interdiction d'utilisation des terrains enherbés
2018/01/051	27/01/2018	Circulation alternée et stationnement interdit des véhicules rue Jean Jaurès - Travaux de réalisation des enrobés
2018/01/052	30/01/2018	Location d'une salle communale par PASS' IMMO pour une date ponctuelle
2018/01/053	30/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
2018/01/054	30/01/2018	Location d'une salle communale par l'ADSBCA pour une date ponctuelle
2018/01/055	30/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Form & Fitness pour des dates ponctuelles
2018/01/056	30/01/2018	Location d'une salle communale par l'association À vos ciseaux pour des dates ponctuelles

	N°	Date	Libellé
	2018/01/057	30/01/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
	2018/01/058	30/01/2018	Location d'une salle communale par l'association CAFE'S pour une date ponctuelle
	2018/01/059	30/01/2018	Location d'une salle communale par le Centre de Gestion pour une date ponctuelle
	2018/01/060	30/01/2018	Location d'une salle communale par la compagnie des Papelous pour une date ponctuelle
	2018/01/061	31/01/2018	Location d'une salle communale par l'association Danse et Rythme pour une date ponctuelle
	FEVRIER		
Arrêtés	2018/02/062	01/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Instant Magic pour une date ponctuelle
	2018/02/063	01/02/2018	Autorisation du maire d'ouvrir un débit temporaire à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique - Instant Magic
	2018/02/064	02/02/2018	Numérotation Grande Rue d'Equillemont N° 48 bis (AUNEAU)
	2018/02/065	03/02/2018	Location d'une salle communale par l'association ACPG-CATM pour une date ponctuelle
	2018/02/066	03/02/2018	Circulation et stationnement interdits des véhicules Avenue Gambetta - Installation de câble à fibre optique
	2018/02/067	07/02/2018	Location d'une salle communale par l'association CHB AUNEAU pour des dates ponctuelles
	2018/02/068	07/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Cross Training and Bodyweight pour des dates ponctuelles
	2018/02/069	07/02/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Basket pour des dates ponctuelles
	2018/02/070	07/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Les jeunes athlètes de SAINVILLE pour une date ponctuelle
	2018/02/071	07/02/2018	Location d'une salle communale par l'espace jeune pour une date ponctuelle
	2018/02/072	07/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Top Danse pour des dates ponctuelles
	2018/02/073	07/02/2018	Circulation alternée et stationnement interdit des véhicules rue Guy de la Vasselais - Travaux de branchement individuel neuf
	2018/02/074	07/02/2018	Autorisation de stationnement rue Pasteur - Déménagement au numéro 4
	2018/02/075	12/02/2018	Occupation du domaine public rue du Bois de Fourche - Benne
	2018/02/076	12/02/2018	Circulation alternée et stationnement interdit des véhicules rue Jules Ferry - Travaux de réparation d'une bouche à aiguiller
	2018/02/077	12/02/2018	Numérotation des services techniques municipaux 4A rue des Soyers (SAINT-SYMPHORIEN)
	2018/02/078	13/02/2018	Location d'une salle communale par l'association CHB AUNEAU pour une date ponctuelle
	2018/02/079	14/02/2018	Circulation déviée et stationnement interdit des véhicules rue Marceau - Travaux de béton et de la réception de béton liquide
	2018/02/080	14/02/2018	Autorisation de stationnement rue Pasteur - Déménagement au numéro 21
	2018/02/081	14/02/2018	Circulation régulée et stationnement interdit des véhicules plusieurs rues - Course cyclistes PARIS-NICE
	2018/02/082	14/02/2018	Interdiction de patiner, de marcher ou toutes autres activités sur les étangs
	2018/02/083	14/02/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle
	2018/02/084	14/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Bienvenue pour une date ponctuelle
2018/02/085	15/02/2018	Location d'une salle communale par un particulier pour une date ponctuelle	
2018/02/086	15/02/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Basket pour une date ponctuelle	
2018/02/087	15/02/2018	Location d'une salle communale par l'association CHB AUNEAU pour des dates ponctuelles	
2018/02/088	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association CAFE'S THÉÂTRE pour des dates ponctuelles	



	N°	Date	Libellé
	2018/02/089	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association CAFE'S THÉÂTRE pour une date ponctuelle
	2018/02/090	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Basket pour une date ponctuelle
	2018/02/091	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association OACLA pour une date ponctuelle
	2018/02/092	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association OACLA pour une date ponctuelle
	2018/02/093	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association OACLA pour une date ponctuelle
	2018/02/094	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association OACLA pour une date ponctuelle
	2018/02/095	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Danse et Rythme pour une date ponctuelle
	2018/02/096	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association CHB AUNEAU pour une date ponctuelle
	2018/02/097	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Form & Fitness pour des dates ponctuelles
	2018/02/098	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Brain Up pour des dates ponctuelles
	2018/02/099	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association OACLA pour des dates ponctuelles
	2018/02/100	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Basket pour une date ponctuelle
Arrêtés	2018/02/101	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association ESA Tennis pour une date ponctuelle
	2018/02/102	20/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Cross Training and Bodyweight pour une date ponctuelle
	2018/02/103	22/02/2018	Circulation alternée et stationnement interdit route d'Equillemont - Travaux dans le lotissement La Volière
	2018/02/104	22/02/2018	Stationnement interdit des véhicules route de Gallardon - Installation d'obstacles physiques et de balises
	2018/02/105	22/02/2018	Autorisation de stationnement rue de la Résistance - Déménagement au numéro 18
	2018/02/106	22/02/2018	Circulation alternée et stationnement interdit des véhicules rue d'Esclimont - Travaux de voirie
	2018/02/107	22/02/2018	Autorisation de stationnement rue de Chartres - Déménagement au numéro 12 bis
	2018/02/108	22/02/2018	Circulation régulée et stationnement interdit des véhicules plusieurs rues - Carnaval des écoles BLEURY-ST-SYMPHORIEN
	2018/02/109	23/02/2018	Autorisation de stationnement rue Carnot - Déménagement au numéro 1
	2018/02/110	23/02/2018	Location d'une salle communale par le cabinet CITYA pour une date ponctuelle
	2018/02/111	23/02/2018	Location d'une salle communale par la compagnie des Papelous pour des dates ponctuelles
	2018/02/112	23/02/2018	Location d'une salle communale par l'association le CRIA 28 pour une date ponctuelle
	2018/02/113	23/02/2018	Location d'une salle communale par l'association ASL des Bergeries pour une date ponctuelle
	2018/02/114	23/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Les Choraulnes pour une date ponctuelle
	2018/02/115	23/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Form & Fitness pour une date ponctuelle
	2018/02/116	23/02/2018	Location d'une salle communale par l'association CHB AUNEAU pour des dates ponctuelles
	2018/02/117	23/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Form & Fitness pour une date ponctuelle
	2018/02/118	23/02/2018	Stationnement interdit des véhicules rue Aristide Briand - Réalisation de carottages
	2018/02/119	24/02/2018	Stationnement interdit des véhicules rue Jules Ferry - Marquage au sol
	2018/02/120	26/02/2018	Autorisation d'installation d'une grue rue de la Résistance au numéro 29 - ARRÊTÉ ANNULÉ
	2018/02/121	27/02/2018	Location d'une salle communale par l'école Maurice Fanon pour des dates ponctuelles



	N°	Date	Libellé
	2018/02/122	27/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Scrap'Déco pour des dates ponctuelles
	2018/02/123	27/02/2018	Location d'une salle communale par l'association OACLA pour des dates ponctuelles
	2018/02/124	27/02/2018	Location d'une salle communale par le cabinet CITYA pour une date ponctuelle
	2018/02/125	27/02/2018	Location d'une salle communale par l'association Tir à l'Arc pour des dates ponctuelles

XV. QUESTIONS DIVERSES

M. Stéphane LEMOINE, maire délégué, fait une déclaration et souhaite qu'elle soit portée au procès-verbal :

« Monsieur le Maire,

Il y a un an, je n'ai pas souhaité m'exprimer en public sur les différents rencontrés par les élus concernant l'élaboration budgétaire.

Votre obstination de l'époque à ne pas prendre en considération les demandes de ces élus a entraîné un vote CONTRE le budget communal.

Vous avez, de ce fait, pu constater que vous n'étiez plus majoritaire au sein de la commune nouvelle.

Au moment où vous venez de nous présenter le rapport d'orientation budgétaire 2018, nous risquons de nous retrouver dans la même situation. Même si ce soir, nous avons pu entendre un début d'ouverture.

En tant que maire, vous devez assumer et mettre en exécution les choix de la majorité.

Si une seconde fois en 2 ans le budget de la commune n'est pas adopté, vous en porteriez SEUL toute la responsabilité en ne voulant pas respecter le choix majoritaire du conseil municipal et vous devriez en tirer toutes les conséquences.

Je vous demande d'assumer votre mission au service de notre commune et de ne pas engager Auneau-Bleury-Saint-Symphorien dans une impasse. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 32

Le secrétaire de séance
Charles ABALLEA

Monsieur le Maire
Michel SCICLUNA



RECAPITULATIF GENERAL SUBVENTIONS

	PROJETS	CD 28	DETR	CRST	DRAC	RESERVE PARLMTAIRE.	CAF
TRAVAUX REALISES > SOLDE DE SUBVENT* DEMANDE	réfection sol fanon	7 500 €					
	Salle BERNARD CHATEAU - B55	30 000 €	66 000 €				
	003234 - reahbilitation annexe hotel de ville	30 000 €	78 933 €				
	REHABILITATION FANON	2 890 €					
	003317 - Pole musical	15 000 €					
	CD003236 - Création d'un rond point à B55	30 000 €					
	CD003321- stationnement rue anciens combattants + différents trottoirs	15 079 €					
	Création d'un trottoir route d'Ablls	12 505 €					
	CD003313 - Démolition ancienne piscine	9 334 €					
	Acquisition numériques médiathèque	1 000 €					
	Réfection électricité HV	11 250 €					
	RENOVATION DE L'ETANCHEITE DE FANON	11 378 €	11 378 €				
	AMENAGEMENT VOIRIE ROUTE D'AUNEAU A BLEURY	30 000 €					
	RALENTISSEUR RUE RESISTANCE SECURISATION	23 400 €					
	RALENTISSEUR RUE JULES FERRY	6 600 €					
	003317 - Installation vidéo protection	22 818 €					
TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE	30 000 €						
Sous-total	288 754 €	156 311 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TRAVAUX EN COURS	RENOVATION EGLISE ST MARTIN	98 979 €			25 000 €		
	Restauration générale	26 021 €			104 727 €		
	restauration mobilier	30 429 €			40 572 €		
	dalle funéraire	1 849 €			6 143 €		
	Sous-total	157 278 €	0 €	0 €	176 442 €	0 €	0 €
TRAVAUX NON ENCORE REALISES > PAS DE VERSEMENT DE SUBVENT* POSSIBLE	Bambouseraie			18 000 €			
	003229 - Accesibilité FANON	30 000 €	25 266 €				
	SALLE OMNISPORT SECTEUR ST SYM 1ERE TRANCHE	479 485 €	90 000 €	400 000 €			
	CITY STADE	30 000 €		42 000 €			10 000 €
	CREATION DE COUR DE TENNIS	30 000 €		75 900 €		5 000 €	
	GRANDS MARAIS	17 824 €		30 500 €			
	PELOUSE DE BONVILLE	7 232 €					
	ASSAINISSEMENT ROND POINT RUE DE LA RESISTANCE	18 744 €					
	CD005014 - POSTE DE REFOULEMENT DE CADIX	18 794 €					
	DEVOIEMENT REJET DE LA SOURCE CHEMIN DE CADIX	4 368 €					
	CD004946 - RENOVATION DES INSTALLATION ELECTRIQUE DE HDV	23 325 €					
	Eglise Saint Rémy					5 000 €	
	Vallée de l'Aunay (Etangs)			264 000 €			
Sous-total	659 772 €	115 266 €	830 400 €	0 €	10 000 €	10 000 €	
TOTAL	1 105 804 €	271 577 €	830 400 €	176 442 €	10 000 €	10 000 €	

